

## Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

### Poste vacant

Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle se propose d'engager à partir du 5 octobre 2006

**1 employé (m/f) de la carrière C à mi-temps (20 h/semaine) et à durée déterminée (max. 2 ans)**

pour les besoins du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LT-PES)

Les candidat(e)s doivent avoir accompli avec succès, dans l'enseignement public luxembourgeois, cinq années d'études

soit dans l'enseignement secondaire  
soit dans l'enseignement secondaire technique - division de la formation administrative et commerciale ou division de l'apprentissage commercial

ou bien présenter un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes par le Ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative.

Profil de qualification souhaité:

- une très bonne connaissance des langues luxembourgeoise, française et allemande;
- une parfaite maîtrise de la dactylographie et des outils informatiques;
- un sens développé de l'organisation;
- une aptitude prononcée pour le travail en équipe.

Une expérience professionnelle dans le domaine de l'administration publique et/ou dans un organisme privé est considérée comme avantage.

Les demandes sont accompagnées des pièces suivantes:

- 1) un extrait de l'acte de naissance
- 2) un certificat de nationalité
- 3) un extrait récent du casier judiciaire
- 4) un certificat d'inscription aux listes électorales

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur demande avec les pièces à l'appui et une notice biographique détaillée au Directeur du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), rue de Bettembourg, L-3378 Livange, pour le 1er septembre 2006 au plus tard.

## Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

### Poste vacant

Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de l'Education nationale et de la Formation profes-

sionnelle se propose d'engager à partir du 5 octobre 2006

**1 employé (m/f) de la carrière D à mi-temps (20 h/semaine) et à durée déterminée (max. 2 ans)**

pour les besoins du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LT-PES)

Les candidat(e)s doivent être détenteur/détentrice

soit du diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires, soit du diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires techniques, ou bien présenter un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes par le ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative.

Profil de qualification souhaité:

- une très bonne connaissance des langues luxembourgeoise, française et allemande;
- une parfaite maîtrise de la dactylographie et des outils informatiques;
- un sens développé de l'organisation;
- une aptitude prononcée pour le travail en équipe.

Une expérience professionnelle dans le domaine de l'administration publique et/ou dans un organisme privé est considérée comme avantage.

Les demandes sont accompagnées des pièces suivantes:

- 1) un extrait de l'acte de naissance
- 2) un certificat de nationalité
- 3) un extrait récent du casier judiciaire
- 4) un certificat d'inscription aux listes électorales

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur demande avec curriculum vitae, certificats et diplôme au Directeur du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), rue de Bettembourg, L-3378 Livange, pour le 1er septembre 2006 au plus tard.

### Poste vacant

L'Administration de la Gestion de l'Eau se propose d'engager à partir du 1er septembre 2006 ou à convenir

**un(e) employé(e) dans la carrière E (ingénieur technicien)**

à raison de vingt heures par semaine et à durée indéterminée pour un poste d'informaticien.

Les candidats au poste en question doivent remplir les conditions suivantes:

- être de nationalité luxembourgeoise;
- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur technicien de l'Institut supérieur de technologie ou d'un diplôme d'ingénieur industriel de l'Institut

supérieur de technologie ou d'un certificat d'études reconnu équivalent;

- être âgé de moins de 45 ans accomplis;
- maîtriser parfaitement les langues luxembourgeoise, française et allemande, les connaissances de l'anglais constituant un avantage;
- savoir travailler de manière indépendante;
- avoir des connaissances dans les domaines Lotus Domino et Windows 2000/2003 et des logiciels MSOffice, ainsi que des bases de données Access et Oracle.

La capacité d'utilisation de systèmes d'information géographique (SIG), des connaissances dans les domaines des analyses géographiques par ordinateur (ArcINFO), des connaissances des différents outils informatiques, de langages de programmation et de l'environnement INTERNET sont considérés comme atouts.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus par téléphone au numéro 26 02 86 - 45.

Les candidats sont invités à adresser leur demande manuscrite pour le 23 août 2006 au plus tard à:

Administration de la Gestion de l'Eau  
Bureau du personnel  
51, rue de Merl  
L-2146 Luxembourg

Les demandes seront accompagnées des pièces suivantes:

- Curriculum vitae;
- Extrait de l'acte de naissance;
- Certificat de nationalité;
- Extrait récent du casier judiciaire;
- Copie certifiée conforme des certificats et diplômes d'études;
- Copie de la pièce d'identité;
- Photo récente.

### Poste vacant

**Le Consulat Général du Grand-Duché de Luxembourg à New York**

désire recruter

**1 employé (m/f) recruté(e) sur place**

Profil demandé:

- études universitaires ou équivalentes accomplies;
- connaissances des langues française, anglaise;
- maîtrise parfaite du travail sur ordinateur;
- bonnes notions de comptabilité;
- sens de l'initiative et aptitude à travailler de manière indépendante;

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, de copies des diplômes et d'une photo d'identité sont à adresser pour le 19 août 2006 au plus tard au Ministère des Affaires Etrangères, Direction du Budget, des Finances, de

l'Administration et du Contrôle financier des missions diplomatiques, 2-4, rue du Palais de Justice, L-1841 Luxembourg.

Pour tout renseignement supplémentaires, les candidat(e)s intéressé(e)s voudront prendre contact au N° de téléphone: 478 - 2418 (Mme Legil / matin).

### Poste vacant

**L'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou**

désire recruter

**1 employé (m/f) recruté(e) sur place pour une demie tâche**

Profil demandé:

- études secondaires ou équivalentes accomplies;
- connaissances des langues française, allemande, anglaise et russe;
- maîtrise parfaite du travail sur ordinateur;
- sens de l'initiative et aptitude à travailler de manière indépendante;

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, de copies des diplômes et d'une photo d'identité sont à adresser pour le 19 août 2006 au plus tard au Ministère des Affaires Etrangères, Direction du Budget, des Finances, de l'Administration et du Contrôle financier des missions diplomatiques, 2-4, rue du Palais de Justice, L-1841 Luxembourg.

Pour tout renseignement supplémentaires, les candidat(e)s intéressé(e)s voudront prendre contact au N° de téléphone: 478 - 2418 (Mme Legil / matin).

## Ministère de la Justice

### Reviseurs d'entreprises

### Examen d'aptitude professionnelle

#### Session 2006

La date d'ouverture (date de l'épreuve écrite) de la session ordinaire de l'examen d'aptitude professionnelle des candidats réviseur d'entreprises, prévu à l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 29 janvier 1993 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises, est fixée au **lundi, le 9 octobre 2006**.

La personne intéressée à demander son inscription à l'examen doit être titulaire du certificat de formation complémentaire et justifier de l'accomplissement, au 15 septembre 2006, d'un stage professionnel d'une durée minimale de trois ans tel que prévu respectivement à l'article 1er, sub A, points c) et d) du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993.

Pour s'inscrire à l'examen, la personne intéressée adressera, par courrier recommandé et pour lundi, le 18 septembre 2006 au plus tard, une demande au Ministre de la Justice à L-2934 Luxembourg en y joignant:

- a) une copie certifiée conforme du certificat de formation complémentaire mentionné ci-dessus;
- b) l'original de son carnet de stage dûment apprécié exact par le ou, le cas échéant, les maîtres de stage;
- c) son rapport de stage (en huit exemplaires);
- d) un certificat de l'Institut des réviseurs d'entreprises attestant que le ou, le cas échéant, les maîtres de stage, pour autant qu'il(s) en relève(nt), étai(en)t habilité(s) à former des stagiaires.

Il est rappelé que l'article 7 du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 dispose au paragraphe (1) qu'une demande d'inscription (d'une personne ayant débuté son stage avant le 1er juin 1993) n'est recevable que si la qualification théorique de la personne est conforme aux dispositions de l'article 2, paragraphe (5) du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993; cette conformité doit avoir été reconnue par le Ministre de la Justice.

Il est rappelé d'autre part que le carnet de stage doit couvrir la période de stage professionnel postérieure au 14 juin 1997, date de l'entrée en vigueur de la modification afférente du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993. Pour la période antérieure au 14 juin 1997, le carnet de stage sera respectivement complété et remplacé par une attestation du ou, le cas échéant, des maîtres de stage donnant la description détaillée des travaux effectués au cours de cette période du stage professionnel.

Concernant le rapport de stage, dont l'évaluation compte pour 10 % du total des points de la session ordinaire, il y a lieu de souligner que l'article 4, paragraphe (13) du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 dispose: «En fin de stage, le candidat établira un rapport de stage dans lequel il analysera de façon critique, sous un angle juridique, économique, comptable et des normes de révision, les problèmes rencontrés lors d'une des missions effectuées sous sa responsabilité et rendra compte des solutions y apportées. Ce rapport comprendra entre dix et quinze pages dactylographiées.»

Par ailleurs, l'article 5, paragraphe (4) du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 dispose sous (c) que "lors d'une session ordinaire ultérieure, il est loisible au candidat [ayant été refusé lors d'une session ordinaire antérieure] de présenter un

nouveau rapport de stage. Si tel n'est pas le cas, la note attribuée au rapport de stage présenté antérieurement est prise en considération." La personne ne présentant pas de nouveau rapport de stage est invitée à l'indiquer explicitement dans sa demande.

## Amtliche Mitteilung

### Beschäftigung von Schülern und Studenten während der Ferienzeit und Jugendarbeit

Das Gewerbeaufsichtsamt weist ausdrücklich darauf hin, dass Schüler und Studenten während der Ferienzeit unter folgenden Bedingungen beschäftigt werden können:

- In einer luxemburgischen oder ausländischen Schule eingeschrieben sein und regelmäßig einen kompletten Schulzyklus absolvieren.

- Dasselbe gilt für Personen, deren Einschreibung in der Schule seit weniger als 4 Monaten zu Ende ging.

- Wenigstens 15 Jahre und nicht älter als 25 vollendete Jahre sein.

!!!! Dies bedeutet im Klartext, dass ein Schüler oder Student der seinen 25. Geburtstag gefeiert hat, nicht mehr als Schüler oder Student im Sinne des Gesetzes vom 22. Juli 1982 eingestellt werden darf. !!!!!

Lediglich ein befristeter (gegebenenfalls), oder unbefristeter Arbeitsvertrag, darf in diesem Falle abgeschlossen werden.

Desweiteren möchte die ITM darauf aufmerksam machen, dass, laut Gesetz vom 23. März 2001 betreffend den Schutz von jungen Arbeitnehmern, die Ableistung von Überstunden, Feiertagsarbeit, Sonntagsarbeit, Nacharbeit oder jegliche Arbeit die eine Beeinträchtigung der Entwicklung, der mentalen oder physischen Gesundheit bedeuten, verboten ist. Eine Liste der untersagten Arbeiten ist im Anhang zum Gesetz zu finden.

Hiermit wird mit Nachdruck auf die eindeutigen Bestimmungen verwiesen, denen zufolge: "Jeder Jugendliche während eines Zeitraumes von 7 Tagen das Anrecht auf **zwei aufeinander folgende Ruhetage**, die normalerweise den Sonntag mit einschließen, hat."

Gezielte Kontrollen werden hiermit in diesem Zusammenhang angemahnt, mit dem Ziel des Jugendschutzes, in Sachen Vorbeugung von Arbeitsunfällen und Berufskrankheiten.

Weitere Informationen, unter anderem betreffend die minimale Bezahlung der Schüler und Studenten, sind auf unserer Internetseite <http://www.itm.public.lu> zu finden.